



Union Départementale CGT
1, place de la Libération
93016 Bobigny cedex

☎ 01 48 96 36 37
@ contact@cgt93.fr
☎ 01 48 30 98 69

Communiqué

Mobilisation contre la loi « travail » : Deux syndicalistes renvoyés devant le tribunal !

Ce matin, jeudi 28 avril 2016, à Saint-Denis, deux syndicalistes ont été arrêtés lors d'une manifestation dans le cadre de la mobilisation contre la loi « travail ». Les deux manifestants ont été placés en garde à vue, accusés d'avoir commis des violences contre les forces de l'ordre. Cette nuit, les deux manifestants sont déférés et cités à comparaître demain, vendredi 29 avril à 13h au tribunal de Bobigny.

Ces arrestations sont disproportionnées et les accusations formulées contre les deux syndicalistes mensongères. Notre camarade de la FERC CGT, Nicolas Jounin, enseignant chercheur à l'université Paris 8, sociologue reconnu, n'a commis aucune violence. En revanche, les deux syndicalistes ont été victimes de violences policières alors qu'ils participaient à une manifestation pacifique.

Nous exigeons que les deux camarades, Nicolas Jounin de la FERC CGT et Nicolas Palmire de Sud rail, soient relâchés immédiatement et les poursuites abandonnées. Le gouvernement, au lieu d'entendre les revendications des salariés et des étudiants qui se mobilisent massivement contre la loi « travail », répond par la répression.

**Demain, lors de la convocation au tribunal, nous
appelons à un rassemblement
départemental en solidarité avec nos deux
camarades syndicalistes à 13h devant le
tribunal de Bobigny
(173 avenue Paul Vaillant Couturier).**

Bobigny le, 28 avril 2016.